Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le 02 JUIL. 2026
ID : 091-219106663-20260629-DELCM04_2026_54-DE

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JUIN 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 04_2026_54

L'An deux mil vingt-six, le 29 juin le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 27/06/2026 **DATE D'AFFICHAGE** : 27/06/2026

Membres élus en fonction : 23 Nombre de présents : 21 Nombre de votants : 23 Quorum : 12

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Richard PELISSERO, Mme Magalie CAZAL, M. Hugues MASLARD, Mme Nathalie DARRAGUS, Mme Manuella SAINTE-ROSE, M. Zacharie RIBEIRO, Mme Aurélie ADAM, M. Baptiste IBANEZ, Mme Nihed JEBALI, M. Cédric LANCELLE, Mme Virginie CORDIER, M. Franck BOSTON, Mme Clémence LUCAS, M. Romolo GRASSI, Mme Maria VIANA, M. Jérôme ARMAND, Mme Emeline LESAGE BORDIER, M. Stéphane DUBOIS, Mme Shavyna LOURDEMASSY.

Excusé(es) représenté(es) : M. Christian TANAÏS pouvoir à Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Joseph AFONSO pouvoir à M. Igor TRICKOVSKI.

Excusé(es) non représenté(es) :

Absents(es) :

Secrétaire de Séance : M. Baptiste IBANEZ.

OBJET : ANNULE ET REMPLACE DEL CM 03_2026_37 PORTANT SUR LA DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION DE SUIVI DE L'USINE D'INCINERATION D'ORDURE MENAGERES (SIOM).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Environnement ;

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le 02 JUIL. 2026
ID : 091-219106663-20260629-DELCM04_2026_54-DE

VU l'arrêté préfectoral 2014- PREF/DRCL/BEPAFI/853 du 19 novembre 2014 portant création de la Commission de suivi de l'Usine d'Incinération d'Ordure Ménagère située à Villejust et exploitée par le Syndicat Mixte des Ordures Ménagères (SIOM) de la Vallée de Chevreuse ;

VU la délibération n° DEL CM 03_2026_37 du conseil municipal de Villejust en date du 18 mai 2026 relative à la désignation des représentants du conseil municipal au sein de la commission de suivi de l'usine d'incinération d'ordure ménagères (SIOM);

VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints en date du 20 mars 2026 ;

CONSIDERANT qu'il convient de désigner un conseiller municipal titulaire et un conseiller municipal suppléant appelés à siéger au sein de la commission de suivi du SIOM de Villejust pour le collège « Elus des collectivités territoriales ou des établissements publics de coopération intercommunale concernés » ;

CONSIDERANT que Monsieur Le Maire a été désigné par la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay pour siéger à la commission, il convient de désigner à nouveau 2 candidats au sein de cette instance ;

CONSIDERANT les candidatures de M. Joseph AFONSO, et Hugues MASLARD ;

Monsieur Le Maire propose de procéder à un vote à main levée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

ANNULE ET REMPLACE la délibération n° DEL CM 03_2026_37 du conseil municipal de Villejust en date du 18 mai 2026 relative à la désignation des représentants du conseil municipal au sein de la commission de suivi de l'usine d'incinération d'ordure ménagères (SIOM).

DÉSIGNE les représentants du conseil municipal au sein de la commission de suivi de l'usine d'incinération d'ordure ménagères (SIOM) comme suit :

- M. Joseph AFONSO
- M Hugues MASLARD

CHARGE Monsieur Le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 29/06/2026

Le Maire,
Igor TRICKOVSKI

MAIRIE DE VILLEJUST (ESSONNE)